



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

LANGUEDOC-
ROUSSILLON

Liste indicative des informations à fournir
dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas
préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale
Article R. 122-17-I du code de l'environnement

Examen au cas par cas pour un PPRN

Imprimé téléchargeable sur le site <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr>

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

Nom de la personne publique responsable du PPRN

Préfet de département de l'Aude

Service en charge de l'élaboration du PPRN

DDTM / SPRISR

Procédure concernée

ELABORATION DU PPRI DE MONTLAUR

Est-ce une élaboration ? ☒ Oui ☐ Non

Est-ce une révision d'un PPRN existant ? ☐ Oui ☒ Non

Si oui, préciser la date d'approbation du PPRN :

Quels sont les zonages existants ?

Quelles sont la raison et la caractérisation de cette révision ?

Quels sont les phénomènes naturels concernés ?

ALEA INONDATION

Quelles sont les informations disponibles sur le risque ?

préciser les cartographies existantes : atlas des zones inondables, territoire concerné par un risque important d'inondation-TRI, données de l'évaluation préliminaire des risques ...

Schéma global d'aménagement du bassin versant de l'Orbieu (SIEE 2006)

Etude préliminaire et de faisabilité de 6 sites de rétention (Hydrétudes 2009)

Atlas des Zones Inondables par approche hydrogéomorphologique (Egis Eau 2010). Cet atlas a servi de base à l'étude commandée à Hydrétudes en janvier 2012 dans le cadre du projet d'élaboration du PPRI de Montlaur

Quel est le potentiel de population susceptible d'être touché ?

Le potentiel de population concerné par le risque (seuil maximal) :

En 2009, la population totale du périmètre est de 538, dont 209 habitants sont susceptibles d'être exposés.

Quelles sont les activités économiques concernées, les surfaces ouvertes à l'urbanisation inondables ?

Sur le périmètre, les surfaces ouvertes à l'urbanisation sont de 56,01 Ha, dont 10 % Ha sont concernées par la zone inondable, soit environ 6 Ha

Quelles sont les infrastructures (de transport ou réseaux) susceptibles d'être touchées ?

Les principales infrastructures de transports concernées par le risque sont :

- la RD 114

Quel est l'historique des derniers événements ?

par exemple date des dernières et/ou principales inondations, arrêtés de catastrophe naturelle ...

repères de crue de 1929 et de 1940

crue de 1910 et 1999

Arrêtés de catastrophe naturelle:

15/07/1992 inondations, coulées de boue et effets exceptionnels dus aux précipitations

21/01/1997, 17/11/1999, 16/02/2006, 15/07/2011 inondations et coulées de boue

Quelle est l'indication des dommages constatés ?

1910 : église inondée

1999 : revêtements abîmés et engravement pour les routes, débordement de fossé sur les routes, mise en charge du pont, maison inondée, affouillement aval seuil et effondrement mur en rive gauche, ancienne poste inondée, embâcle au niveau du pont

2.2. Zones enjeux environnementaux du périmètre concerné par le PPRN et du territoire susceptible d'être impacté

Il convient de prendre en compte pour cette analyse l'ensemble du territoire susceptible d'être impacté : périmètre concerné par le PPRN, mais aussi zones potentiellement impactées.

Quel est le périmètre des communes dans la zone susceptible d'être touchée ?

joindre une carte de situation et un plan du périmètre du PPRN

Le périmètre concerne la commune de Montlaur

Quelles sont l'occupation et les vocations actuelles des sols ?

Les vocations actuelles des sols du périmètre sont principalement agricoles.

Le territoire susceptible d'être touché est-il couvert en totalité ou en partie par des documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) ?

préciser les documents concernés et leur état d'avancement.

PLU en cours d'élaboration, prescrit le 06/06/2003,

Ces documents sont-ils approuvés, en cours d'élaboration ou de révision ?

La commune ne dispose pas d'un document d'urbanisme. Un PLU est en élaboration, qui doit être approuvé courant 2014.

Sur quelle surface totale de la zone concernée par la prescription ?

La prescription concerne la totalité du territoire de la commune de Montlaur soit une superficie de 33,92 km²

Les documents existants ou en cours d'élaboration/révision prennent-ils (prendront-ils) en compte le risque selon les mêmes critères que le futur PPRN ?

Les documents en cours d'élaboration devront prendre en compte le risque et seront mis à jour une fois le PPRI approuvé.

Ces documents ont-ils fait ou feront-ils l'objet d'une évaluation environnementale à l'occasion de leur élaboration ou de leur révision ?

Le document en cours n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Comment se caractérise la pression de l'urbanisation sur le territoire ?

définie par exemple par le nombre de permis délivrés annuellement accordant une création ou une extension de surface et sur une période de référence de cinq ans par exemple, ou par la consommation d'espaces sur une période de référence

La consommation des sols entre 1999 et 2011 a été de 12,08 Ha pour une production de 48 logements dont 38 résidences principales. L'urbanisation sur cette période n'a pas été très importante au regard de l'évolution audoise en général.

Entre 1999 et 2009, la population a augmenté de 16 habitants, marquant une faible augmentation sur la période.

Quels sont les zonages environnementaux (autres que relatifs aux risques) dans le périmètre du PPRN ou dans la zone potentiellement touchée ?

préciser en particulier l'existence de ZNIEFF, parc national, parc naturel marin, parc naturel régional, réserve naturelle,

arrêté de biotope, zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation, périmètre de protection rapprochée de captage d'AEP, site inscrit ou classé, site Natura 2000.

caractériser ces secteurs d'intérêt écologique et patrimonial, leur faune et leur flore vis-à-vis de leur sensibilité à l'aléa considéré...

Le périmètre du risque est concerné à la marge par des sites Natura 2000 et des ZNIEFF.

La zone susceptible d'être touchée est-elle concernée par un SAGE ?

NEANT

Si oui, celui-ci concerne-t-il tout ou partie du périmètre du PPRN ?

Prend-il en compte les risques d'inondation dans son règlement ?

La zone susceptible d'être touchée contient-elle des éléments constitutifs du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ?

Si oui, lesquels sont-ils sensibles aux inondations ?

La rivière est classée comme corridor écologique sur le périmètre du PPRI.

Le document d'urbanisme devra donc le préserver ou le remettre en état.

Cette disposition permettra de limiter les possibilités d'urbanisation, en cohérence avec la prise en compte du risque inondation.

Quels sont les impacts directs et indirects, positifs et négatifs, cumulés, qui sont potentiellement induits par le PPRN à prescrire ?

Le périmètre du projet de PPRI a peu d'impact sur les quelques sites sensibles répertoriés sur le territoire de la commune. Le PPRI permettra de préserver ces espaces de toute urbanisation. Par ailleurs les mesures de prévention prescrites dans le cadre du projet de PPRI permettront de réduire autant que possible les pollutions accidentelles en cas de crues.

Globalement, le projet de PPRI a impact positif sur les milieux (naturels sensibles ou agricoles) en préservant le patrimoine environnemental ainsi que des territoires importants de tout urbanisation, en permettant une meilleure prise en compte du risque par l'entretien des espaces, en améliorant la résilience des hommes et celle du territoire face au risque d'inondation.

joindre une carte de situation et un plan du périmètre du PPRN et le cas échéant toute autre carte utile (enjeux environnementaux, zonages du document d'urbanisme,...).